

Mastère Spécialisé®

Réhabilitation Énergétique du Bâti Ancien (REBA)

Instructions aux candidats

L'inscription se fait directement et uniquement en ligne sur le site à partir du 2 février 2026 :
<https://ecoledesponts.fr/formation-continue/mastere-specialise/rehabilitation-bati> → Onglet Admission

L'ensemble des pièces constitutives à votre dossier seront à joindre au format électronique via le formulaire. Pour faciliter votre inscription, nous vous invitons à préparer les pièces ci-dessous avant de soumettre votre dossier en ligne.

Documents à fournir :

- Une photo d'identité.
- Une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport valide,
- Un curriculum vitae en français
- Une lettre de motivation en français présentant votre projet professionnel,
- Une copie des diplômes exigés (traduits en français pour les diplômes étrangers). Pour les diplômes en cours indiquer la date d'obtention prévue.

Conditions d'admission

Profils recevables

- Diplôme de niveau Bac+5 ou diplômes étrangers équivalents (du niveau Bac+5)
- Diplôme de niveau Bac+4 (par exemple, Bachelor) avec 3 années d'expérience professionnelle
- Les autres profils peuvent être soumis dans le cadre d'une dérogation (une expérience professionnelle forte est alors exigée)

Le Mastère Spécialisé® REBA s'adresse à des professionnels en poste dans les entreprises et institutions parties prenantes de la filière de la rénovation et de la préservation du bâti : architectes, bureaux d'études techniques (BET), asset managers, entreprises du bâtiment et maîtres d'ouvrage.

En plus du niveau d'étude requis, les candidats doivent :

- Avoir une expérience d'au moins 3 années après leur master, leur diplôme d'architecte ou d'ingénieur, dans les métiers du bâtiment, de l'énergie du bâtiment ou du génie climatique.
- Les VAE dans les métiers de l'immobilier et du bâtiment sont acceptées et encouragées.

Pour rappel, le diplôme de Mastère Spécialisé n'est pas un diplôme d'Etat mais un diplôme d'École.

Candidats en cours d'obtention de leur diplôme

Les étudiants actuellement en cours d'obtention du diplôme requis peuvent déposer un dossier de candidature, seulement si la formation a été réalisée en alternance ou après 1 an d'expérience professionnelle.

Les candidats souhaitant déposer un dossier dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience sont invités à prendre contact avec l'équipe pédagogique du mastère spécialisé.

Langues

Le niveau de français et d'anglais attendu correspond au **niveau B1** du Cadre européen commun de référence pour les langues.

Procédure de sélection des candidats

La sélection des candidats est effectuée sur dossier. Les candidats retenus seront convoqués à un entretien de motivation en visioconférence en présence du Directeur du Mastère Spécialisé.

Le suivi des candidatures (avis sur votre dossier, convocation à un entretien, avis final sur votre candidature) sera réalisé par e-mail. Nous vous prions de vérifier régulièrement votre dossier SPAM au cas où l'un de nos mails s'y trouverait.

La liste des candidats admis à suivre la formation est validée lors de jury(s) d'admission.

Les sessions d'admission ont lieu dès le mois de février (année N)

Confirmation de l'admission :

Afin de confirmer leur inscription à l'École nationale des ponts et chaussées, les candidats admis devront :

- En cas de financement individuel, renvoyer par courrier le contrat de formation professionnelle et procéder au paiement d'un acompte de 20% de la formation.
- En cas de financement entreprise, renvoyer par e-mail la convention de formation professionnelle ou transmettre une lettre d'engagement d'une entreprise finançant la formation.

Le non-paiement de cet acompte ou le non-envoi de lettre de confirmation dans les délais requis entraîne la perte du bénéfice de l'admission au profit d'un autre candidat placé sur liste d'attente.

En l'absence de paiement, le candidat ne sera plus autorisé à suivre la formation.

Nota : cet acompte ne pourra faire l'objet d'un remboursement en cas de désistement ultérieur.

Frais de formation

Coût de la formation 2026-2027 du Mastère Spécialisé® :

- 17 000 € pour un financement entreprise non partenaire
- 16 000 € pour un financement entreprise partenaire
- 15 000 € pour un financement individuel

A titre indicatif, nous vous conseillons également de prévoir un budget global pour votre projet de formation : logement, transports, alimentation...

A noter

La formation est accréditée par la Conférence des Grandes Écoles et référencée Datadock.

Attention ! Tout dossier incomplet sera refusé.